

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE**
 N° 2024 / 101

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 mai 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Michel DROUVILLE, Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public

DOMAINE ET PATRIMOINE

VENTES AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS

- Vu l'article L. 2121-1 et suivants, L. 2122-21, L. 2122-22-10 et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2022/158 en date du 18 juillet 2022 autorisant la collectivité à mettre en vente des biens matériels et immatériels sur des plateformes de vente en ligne au moyen d'enchères ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité ;
- Considérant la démarche de développement durable à laquelle la ville de Tonnerre souhaite participer en favorisant ces principes de réemploi des biens mobiliers ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver la mise en vente, par voie d'enchères, des objets ci-dessous :
 - o Deux lits deux personnes avec un prix unitaire plancher de 50 € TTC,
 - o Quatre lits pliants d'appoint pour un prix unitaire plancher de 15 € TTC,
 - o Un lit une personne 80x190 pour un prix plancher de 50 € TTC,
 - o Deux lits une personne 90x190 pour un prix unitaire plancher de 50€ TTC,
 - o Deux poubelles jaunes pour un prix unitaire plancher de 5 € TTC,
 - o Sept poubelles vertes pour un prix unitaire plancher de 5 € TTC,
 - o Un sommier à lattes deux personnes pour un prix plancher de 15 € TTC,
 - o Deux sommiers à lattes une personne pour un prix unitaire plancher de 15 € TTC,
 - o Une table en inox pour un prix plancher de 150 € TTC,
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ces ventes.



Pour extrait conforme,

Le maire

Cédric CLECH